Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_050-DE

MORLAIX communauté
SBO MONTROULEZ

# Morlaix Communauté
# Séance du lundi 9 février 2026
# Délibération D26-050

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 27 janvier 2026**

**Nombre de membres en exercice : 51**
**Nombre de membres titulaires présents : 42**
**Nombre de pouvoirs : 5**
**Nombre de représentations : 0**
**Nombre de votants : 47**

**Secrétaire de séance : Valérie Scattolin**

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Plouigneau** : Johny Delépine **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder.

---

## Adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Cafés Culture »

*Projet de territoire Trajectoire 2030*
*Orientation stratégique n°20 "Accompagner et développer l'industrie culturelle et créative"*

Rapporteur : Julien Kerguillec

La création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Cafés Cultures » remonte à 2015. Il s'inscrit dans les travaux de la plate-forme nationale des cafés cultures face à un double enjeu : préserver ces scènes de proximités et développer l'emploi des artistes. Ce dispositif national gère un fonds d'aide à l'emploi artistique du spectacle vivant en direction des cafés, bars et restaurants qui embauchent des artistes via le Guichet unique du spectacle vivant (GUSO). Il contribue à

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_050-DE

encourager et à pérenniser l'emploi des artistes et techniciens du spectacle vivant dans ces espaces de vie essentiels à la dynamique culturelle des territoires.
Le GIP « Cafés Cultures » est la structure juridique adoptée pour ce dispositif. Il permet à un membre de droit public de mettre en commun des moyens avec d'autres partenaires, de droit public ou privé, dans l'objectif d'assurer une mission d'intérêt général.

La Région Bretagne s'est engagée dans ce dispositif en 2017. Il existe deux types de fonds : un fonds destiné aux Cafés, Hôtels et Restaurants (CHR) et un fonds, plus récent, expérimenté en Bretagne et étendu sur le plan national en 2023, destiné aux organisateurs occasionnels de spectacles. Cette aide permet, sous certaines conditions, à des structures dont ce n'est pas l'activité habituelle, de bénéficier d'une aide financière pour procéder à l'emploi d'artistes et de technicien.ne.s intermittents du spectacle, afin d'organiser des spectacles publics.

Depuis 2025, la Ville de Morlaix a fait le choix d'adhérer au GIP afin de soutenir l'organisation de concerts dans les cafés culturels de la commune (1 500 €). A l'échelle du territoire, il existe de nombreuses initiatives et de nouveaux lieux ont émergé ces dernières années, avec cette volonté de devenir des lieux de diffusion de proximité. Aussi, Morlaix Communauté propose d'intégrer ce dispositif qui constitue un levier économique tant pour les commerces CHR (offre culturelle de proximité) que pour les artistes (rémunération).

*Vu l'avis favorable de la commission Culture – Quartier de la du 12 janvier 2026,*

*Considérant que les crédits seront inscrits au budget Culture, fonction 30, nature 6281 ;*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'adhésion de Morlaix Communauté au Groupement d'Intérêt Public « Café Culture »,**
- **d'autoriser le versement d'une cotisation pour un montant de 3 500 € pour l'année 2026,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive et tout avenant à intervenir,**
- **désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté